

Groupe ÉCOLOGISTE

Conseil régional de Picardie

Conseil Régional de Picardie

Session du vendredi 18 avril 2014

Motion présentée par François VEILLERETTE pour le groupe Ecologiste

Pour une région Picardie « hors TAFTA », ou « hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) »

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

Alors que la liberté de circulation des personnes est un droit encore trop souvent bafoué par les conservateurs européens, ce sont ceux-là même qui souhaitent voir l'essor d'un monde globalisé où les produits s'échangent sans aucune régulation d'un bout à l'autre de la planète, au détriment de notre modèle social, environnemental et économique.

Ce projet de Grand marché transatlantique vise le démantèlement total des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, avec la suppression des "barrières non tarifaires" (normes et règles sociales et environnementales) qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités, que nous prônons fermement ici, au sein de l'assemblée régionale de Picardie.

TAFTA conduirait ainsi à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. L'adoption de ce traité permettrait l'arrivée en France et en Picardie de lait et de viande produite à l'aide d'hormones ou encore de semences OGM, déjà commercialisées aux États-Unis.

Inversement d'ailleurs, certaines régulations des marchés publics et de la finance aux États-Unis pourraient être mises à bas.

Le principe de la reconnaissance mutuelle contenu dans ce texte, selon lequel un produit autorisé sur le marché américain doit automatiquement être autorisé en Europe, **pourrait donc en réalité avoir un impact désastreux sur l'ensemble de la chaîne alimentaire en Europe et en Picardie.** Il pousserait à une 'américanisation' du modèle agricole, vertueux, que nous essayons de mettre en place au niveau régional et ailleurs.

L'imposition d'un mode de vie uniformisé irait à l'encontre de notre action régionale multiculturelle. Les politiques publiques régionales que nous connaissons ici en Picardie seraient sensiblement détricotées : en matière d'aide à la conversion à l'agriculture biologique, de développement des énergies éoliennes et autres énergies renouvelables, de lutte contre les produits phytosanitaires et autres perturbateurs endocriniens, etc.

Cet accord serait en effet un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales et la domination du modèle ultralibéral états-unien.

De plus, le texte s'attaquant aux labels garantissant l'origine des produits traditionnels issus d'un terroir ou d'un savoir-faire particulier, l'activité économique agricole de notre région pourrait en pâtir grandement.

Ce projet pourrait par ailleurs introduire un mécanisme d'arbitrage privé « investisseur-Etat », qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient, permettant par exemple aux sociétés pétrolières d'imposer en France, et en Picardie, l'exploitation des gaz de schistes et autres hydrocarbures dits non conventionnels.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États mais aussi des Régions à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales, culturelles et multiculturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Au-delà des échanges de marchandises, le Grand marché transatlantique achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels. Le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens.

Les lobbies seront choyés et les choix de société des Européens sont, elles, en danger.

Discrètement, de puissants lobbies européens et transatlantiques sont déjà à la manœuvre pour élaborer avec la Commission européenne, seule autorité en charge des négociations au nom de tous les États membres, les termes d'un éventuel accord d'ici 2015. À l'inverse, les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours. Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir, alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

Le Grand marché transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux. Il ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures. L'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) en 1997, puis l'Accord commercial anti-contrefaçon en 2012, qui comportaient les mêmes dangers ont été rejetés en leur temps. A présent il convient de stopper le Grand marché transatlantique.

Parce que la région Picardie et les politiques qu'elle entend mener seront impactées par cet accord s'il voit le jour, nous devons agir comme nous l'avons fait lorsqu'en [février 2011](#) nous refusons l'exploitation « par tous les moyens » de gaz et pétrole de schiste sur le territoire picard.

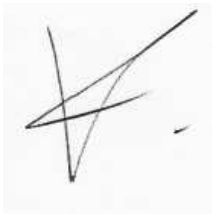
Nous devons prendre nos responsabilités en défendant la souveraineté populaire des Européens, et des Picards. A ce titre les élu-e-s régionaux, réuni-e-s en assemblée plénière, ce vendredi 18 avril décident :

- d'associer la région Picardie aux débats et initiatives en cours dans les autres collectivités qui s'engagent contre le TTIP,
- de déclarer la région Picardie « zone hors TTIP ».

Et mandatent le président de la Région pour saisir le gouvernement et les institutions européennes quant à :

- l'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- l'ouverture d'un débat national sur le Grand Marché Transatlantique et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

François VEILLERETTE,
Conseiller régional Ecologiste



Franck DELATTRE,
Président du groupe Ecologiste

